

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le  
lundi le 10 décembre 2012 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2012-12-321  
5801

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2012-12-322  
5801

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 12 novembre 2012 et la session spéciale tenue le 3 décembre 2012.

**QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2012-12-323  
5801

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapport financier**

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 novembre 2012.

**- Aqueduc**

Pointe-aux-Outardes : 5 242 m<sup>3</sup>, moyenne : 175 m<sup>3</sup>/jr  
Les Buissons : 11 217 m<sup>3</sup>, moyenne : 374 m<sup>3</sup>/jr  
Station de recherche : 01-11-2012 au 04-12-2012 2,9 m<sup>3</sup>  
Camping de la Rive : non disponible

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport sur les pratiques tenues : 6 & 21 novembre 2012  
Incendie : aucun  
Premiers répondants : 1<sup>er</sup> - 14 - 18 - 21 - 22 - 30 novembre 2012  
Formation : aucune



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal du 17 octobre 2012.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2012-12-324  
5802

**CORRESPONDANCE :**

**Reçue :**

- \* M. Pierre Dassylva, directeur régional, ministère de la Sécurité publique -12-11-01- information que les centres d'appel d'urgence ont jusqu'au 30 décembre 2012 pour se conformer aux exigences et recevoir un certificat de conformité émis par le ministre de la Sécurité publique.
- \* M. Sylvain Gaudreault, ministre des Transports – 2012-11-08- confirmation que la municipalité de Pointe-aux-Outardes a droit, pour l'année 2012-2013, à une compensation au montant de 1 265\$ pour l'entretien de 1,52 kilomètre de chemins à double vocation.
- \* M. Denis Landry, directeur du rétablissement, ministère de la Sécurité publique -12-11-16- Précisions de certaines décisions prises concernant le protocole d'entente pour le déplacement de résidences principales dans le cadre de la prévention et de la réduction du risque d'érosion du littoral du fleuve Saint-Laurent.
- \* M. Jacques Tremblay, directeur régional, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -12-11-20- Accusé réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires.
- \* Mme Nancy Klein, directrice du Service de l'information financière et du financement -12-11-20- information que M. Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé le règlement d'emprunt 315-12 du Village de Pointe-aux-Outardes, décrétant un emprunt de 273 178 \$.
- \* M. Michel Bérubé, directeur, ministère des Transports -12-11-26- accusé réception de la demande pour procéder à une augmentation de la capacité portante du pont Émile-Lapointe. La demande est transmise au chef du Service des inventaires et du Plan.
- \* M. Michel Bérubé, directeur, ministère des Transports -12-11-26- accusé réception de la demande de travaux correctifs pour l'amélioration du chemin Principal, entre les numéros civiques 493 et le 595. La demande est transmise au chef du Service des Projets.

**Expédiée :**

- \* M. Gabriel Bossé, Les entreprises G & M Laplante -12-11-15- envoi de la résolution numéro 2012-11-297 selon laquelle le conseil accepte de procéder au paiement des demandes # 1 et # 2, pour les travaux terminés au 31 octobre 2012 concernant le réaménagement du centre des loisirs. Le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 100 557,56 \$, taxes incluses.
- \* M. Éric Munger, Roland Munger inc. -12-11-15- envoi de la résolution numéro -2012-11-298 selon laquelle le conseil accepte de procéder au paiement de la demande # 6 et de réception finale, pour les travaux terminés au 17 août 2011 concernant la relocalisation de la rue Labrie Est. Le montant de remboursement de la retenue de garantie de 5 % du coût et une partie des travaux qui n'avaient pas été facturés, est de 65 079,88 \$, taxes incluses.
- \* M. Boby Miller, Carrières Bob-Son inc. -12-11-16- envoi de la résolution numéro 2012-11-299 selon laquelle le conseil accepte de procéder au

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



paiement de la demande # 3 et demande de réception finale pour les travaux terminés en 2011 concernant le remplacement de la fosse septique de la rue David. Le montant de remboursement de la retenue de garantie de 5 % du coût des travaux est de 4 752,46 \$, taxes incluses.

\* M. Yann St-Laurent, Entreprises R. & G. St-Laurent inc. -12-11-19- envoi de la résolution numéro 2012-11-300 selon laquelle le conseil accepte de procéder au paiement de la demande # 2 et demande de réception définitive, pour les travaux terminés en 2011 concernant le remplacement de l'aqueduc du chemin Principal, de l'école au centre des loisirs. Le montant de remboursement de la retenue de garantie de 5 % du coût des travaux, est de 2 612,30 \$, taxes incluses.

\* M. Michel Bérubé, directeur de la direction de la Côte-Nord, Ministère des Transports du Québec -12-11-20- envoi de la résolution numéro 2012-11-301 selon laquelle le conseil demande au ministère des Transports pour qu'il procède à une augmentation de la capacité portante du pont Émile-Lapointe, situé sur la rue de Baie-Saint-Ludger, afin de pouvoir obtenir le maximum de tonnage pour les véhicules qui ont à emprunter le pont.

\* M. Michel Bérubé, directeur de la direction de la Côte-Nord, Ministère des Transports du Québec -12-10-15- envoi de la résolution numéro 2012-11-302 selon laquelle le conseil demande au ministère des Transports pour que des travaux correctifs soient réalisés pour améliorer la situation du chemin Principal entre le 493 et le 595, chemin Principal.

\* M. René Caron, Location Excavation R.S.M.F. inc. -12-11-20- envoi de la résolution numéro 2012-11-310 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Location Excavation R.S.M.F. inc., pour le débroussaillage des emprises de la rue de Baie-Saint-Ludger, au coût de 16 108,00 \$, taxes incluses.

\* M. Denis Samson, Samson & Frères Inc. -12-11-20- envoi de la résolution numéro 2012-11-311 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Samson & Frères inc. pour la construction du puits P-1A et P-3, secteur Les Buissons, au coût de 48 740,32 \$, taxes incluses.

\* Mme Nathalie Létourneau, Centre Bureautique BC -12-11-20- envoi de la résolution numéro 2012-11-313 selon laquelle le conseil désire faire l'acquisition d'un photocopieur Canon IR Advance couleur série C5051 auprès du Centre Bureautique Baie-Comeau au coût de 17 100 \$, plus taxes et selon les conditions de la soumission.

\* M. Claude Raymond, V.A.R. inc. -12-11-20- envoi de la résolution numéro 2012-11-312 selon laquelle le conseil accepte le prix soumis par V.A.R. inc. pour le bris électrique à la station de pompage Les Buissons, au coût de 12 739,23 \$, taxes incluses.

\* M. Normand Bissonnette, Organisme de Bassins versants Manicouagan -12-11-20- envoi de la résolution numéro 2012-11-314 selon laquelle le conseil mandate l'Organisme de Bassins versants Manicouagan pour capturer la colonie de castors, démanteler graduellement les 3 digues, sans l'usage de machinerie lourde et selon les normes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le suivi du site après les travaux, au printemps et à l'été 2013 et ce, au coût de 1 775 \$, plus taxes.

\* Mme Marielle Dionne, Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes -12-11-27- envoi de la résolution numéro 2012-11-295 selon laquelle le conseil accepte la révision budgétaire 2012, datée du 11 octobre 2012, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité augmente à 6 016 \$.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2012-12-325  
5804

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2012-12-10 ainsi que la liste des transferts budgétaires.

LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2012

**Transferts:**

02 13000 494	Cotisations, abonnements	+	100 \$
02 13000 660	Article nettoyage – ADM.	+	300 \$
02 15000 951	Quote-part – Évaluation	+	2 600 \$
02 19000 341	Avis publics	+	800 \$
02 19000 412	Services juridiques	+	6 000 \$
02 22000 331	Téléphonie	+	200 \$
02 22000 631	Essence et huile diesel – Inc.	+	500 \$
02 32000 141	Salaire régulier - Voirie	+	2 000 \$
02 32000 200	Charges sociales - Employeur	+	450 \$
02 32000 522	Ent. garage et entrepôt	+	400 \$
02 32000 525	Ent. et rép. – Véhicules voirie	+	2 000 \$
02 32000 631	Essence et huile – Voirie	+	500 \$
02 32000 526	Ent. et rép. – Machinerie/outillage	+	1 400 \$
02 32000 681	Électricité – Garage munic.	+	700 \$
02 33000 521	Contrat enlèvement de la neige	+	1 300 \$
02 41200 526	Ent. et rép. – Machinerie pur. eau	+	9 000 \$
02 41200 522	Ent. et rép. – Usine pur./traitement	+	45 000 \$
02 41200 526	Ent. et rép. – Machinerie pur. eau	+	3 000 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. Eau	+	2 600 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	+	500 \$
02 41500 141	Salaire régulier – Égout	+	600 \$
02 41500 200	Charges sociales – Employeur	+	50 \$
02 41500 411	Égout – Service scientifique/ gén. i.	+	5 600 \$
02 45110 446	Enlèvement des ordures – contrat	+	12 500 \$
02 52000 959	Participation O.M.H.	+	700 \$
02 61000 200	Charges sociales - Employeur	+	500 \$
02 62200 445	Contrat vidange toilettes	+	100 \$
02 63100 959	Comité d'embellissement	+	2 300 \$
02 70000 670	Fourn. Bureau – Coordonnatrice	+	300 \$
02 70120 141	Salaire régulier – C.C.R.	+	3 500 \$
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	+	650 \$
02 70120 522	Ent. Rép. bâtiment	+	37 250 \$
02 92100 830	Intérêts – Garage municipal	+	50 \$
02 92100 840	Intérêts – Aqueduc	+	100 \$
			<hr/>
			<b>143 550 \$</b>
02 11000 131	Rémunération des élus	-	750 \$
02 11000 133	Allocation de dépenses – Élus	-	750 \$

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



02 11000 310	Frais de déplacements	-	1 850 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	-	1 300 \$
02 11000 610	Aliments – Élus	-	300 \$
02 11000 970	Subventions et dons – Élus	-	200 \$
02 13000 141	Salaire régulier – ADM	-	6 000 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	-	2 000 \$
02 13000 310	Frais de déplacements	-	900 \$
02 13000 454	Formation et perfect. – ADM	-	250 \$
02 13000 670	Fournitures bureau, imprimés	-	1 000 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	-	5 350 \$
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	-	1 250 \$
02 22000 141	Salaire régulier – Prév. Incendie	-	16 000 \$
02 22000 143	Allocation pompiers	-	750 \$
02 22000 200	Charges sociales – Employeur	-	5 300 \$
02 22000 310	Frais de déplacements	-	1 000 \$
02 22000 339	Système de télécommunication	-	800 \$
02 22000 425	Assurances véhicules	-	250 \$
02 22000 454	Formation et perfectionnement	-	2 000 \$
02 22000 521	Ent. et rép. – Borne-fontaine	-	500 \$
02 22000 649	Pièces et accessoires – P. Inc.	-	2 000 \$
02 22000 681	Électricité – Caserne	-	800 \$
02 22000 690	Fournitures	-	500 \$
02 23000 310	Frais dépl. – PCM	-	350 \$
02 23000 454	Service formation	-	200 \$
02 23000 610	Pratiques – PCM	-	200 \$
02 32000 454	Formation et perfectionnement – Voirie	-	500 \$
02 32000 521	Entretien infrastructures routières	-	30 000 \$
02 32000 625	Achat asphalte	-	800 \$
02 35500 649	Plaques de rues, signalisation	-	1 500 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Purif. Eau	-	1 200 \$
02 41200 411	Analyse de l'eau	-	2 000 \$
02 41300 516	Location de machinerie	-	7 000 \$
02 41300 521	Ent. Infrastructures – Réseaux	-	5 000 \$
02 41300 642	Matériaux	-	2 000 \$
02 41500 419	Service technique – Vidange fosses	-	4 000 \$
02 45110 141	Salaire régulier – Coll. Transp.	-	850 \$
02 45110 200	Cotisations de l'employeur – Coll. Tr.	-	200 \$
02 45210 446	Collecte sélective – Contrat	-	12 000 \$
02 61000 141	Salaire - Inspecteur en bâtiment	-	1 500 \$
02 61000 341	Avis publics	-	3 000 \$
02 61000 454	Service de formation	-	800 \$
02 70000 141	Salaire régulier – Coordonnatrice	-	6 500 \$
02 70000 200	Charges sociales – Employeur	-	1 200 \$
02 70000 310	Frais de déplacements	-	200 \$
02 70120 681	Électricité et chauffage	-	2 000 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	-	4 600 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	-	950 \$
02 70130 521	Ent. et rép. – Patinoire	-	500 \$
02 70230 310	Frais dépl. – Bibliothèque	-	200 \$
02 99000 891	Intérêts emprunt temporaire	-	1 500 \$
02 99000 892	Frais de banque	-	1 000 \$

**143 550 \$**



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes  
ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

Aucun engagement de crédit.

**PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS**

**AVIS DE  
MOTION**

Le conseiller Julien Normand donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement 318-12 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2013, fixer les taux des taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux.

Il est également résolu de faire la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

**2012-12-326  
5806**

**ACQUISITION D'UN TERRAIN – À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait une demande auprès de la MRC de Manicouagan pour acquérir à titre gratuit le terrain situé à proximité de l'intersection du chemin Principal et de la route 138;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain est constitué d'une partie des lots 46 et 47-A, rang 4;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain demandé a une superficie de 24 810,1 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a loué le terrain pour un an ;

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches d'acquisition peuvent être finalisées suite au dépôt du plan de cadastre.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de procéder à la l'acquisition du lot # 4 979 348 du cadastre du Québec auprès de la MRC de Manicouagan.

Il est aussi résolu de mandater M<sup>e</sup> Hugo Bussièrès, notaire, pour préparer l'acte notarié et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. André Lepage, maire, à signer les documents concernant cette transaction pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

**2012-12-327  
5806**

**ÉROSION DES BERGES – 324, RUE LABRIE**

**CONSIDÉRANT** la lettre de M. Roger Lebreux et Mme Fernande Tardif, datée du 4 octobre 2012, confirmant leur décision de démolir leur résidence situé au 324, rue Labrie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à acquérir le terrain de M. Roger Lebreux et Mme Fernande Tardif pour la somme nominale de 1,00 \$, afin qu'il n'y ait plus de construction sur ce terrain.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à l'acquisition du terrain de M. Roger Lebreux et Mme Fernande Tardif, situé au 324, rue Labrie, sans bâtiment dessus construit, au coût nominal de 1,00 \$.

Il est également résolu de mandater M<sup>e</sup> Hugo Bussièrès, notaire, pour procéder à l'enregistrement de cette transaction.



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

2012-12-328  
5807

**ENTRETIEN – MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait convenu avec la maison des jeunes Le SQUAT en 2008 qu'elle aiderait à l'entretien de la future maison des jeunes après sa construction, soit en défrayant certains coûts;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'était engagée à défrayer les frais concernant l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement de la maison pour un montant n'excédant pas 5 000 \$/année.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de faire un chèque au montant de 3 923,23 \$ selon les factures déposées par la maison des jeunes Le SQUAT pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement.

2012-12-329  
5807

**ENTRETIEN D'HIVER – RUE GAGNÉ**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de l'Association des propriétaires de la rue Gagné afin de leur venir en aide concernant le déneigement et le sablage de la rue Gagné;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour le déneigement de la saison 2012-2013 est au montant de 3 966,64 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire leur remettre un montant de 1 750 \$ pour aider au déneigement et au sablage de la rue Gagné qui est un chemin privé de tolérance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité remette un montant de 1 750 \$ à l'Association des propriétaires de la rue Gagné pour les aider à payer les frais de déneigement de la rue Gagné qui est un chemin de tolérance.

2012-12-330  
5807

**COORDONNATEUR RÉGIONAL - PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ  
INCENDIE DE LA MRC DE MANICOUAGAN – ACCÈS AUX DSI-2003 DU  
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le conseil de la M.R.C. de Manicouagan du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la mise en œuvre dudit schéma, la M.R.C. a procédé à l'engagement d'un coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a besoin d'une autorisation afin d'accéder aux rapports DSI-2003 transmis au ministère de la Sécurité publique.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise le coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie de la M.R.C. de Manicouagan à avoir accès aux rapports (DSI-2003) produits au ministère de la Sécurité publique;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Manicouagan qui l'acheminera aux autorités concernées.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes  
PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES – SOUTIEN FINANCIER**

- CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes a comme objectif d'assurer la protection et de favoriser la mise en valeur de façon durable d'une réserve naturelle de biodiversité unique au Canada;
- CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature est un centre d'interprétation à vocation écologique, éducative, récréo-touristique, culturelle et scientifique pour le bénéfice des résidents du milieu, des visiteurs nord-côtiers et des touristes de tous âges;
- CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature offre des opportunités à la population de la région et aux adeptes d'activités particulières d'utiliser ses infrastructures, comme dans le cadre du rassemblement de Kite-Surf, de même que les activités liées à l'astronomie et à l'ornithologie;
- CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature est un organisme à but non lucratif ne bénéficiant d'aucune forme de financement récurrent pour sa protection et son développement;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration du Parc Nature, avec différents partenaires privés et publics, a préparé un plan de relance pour assurer son fonctionnement et sa rentabilité;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs partenaires du milieu ont déjà témoigné leur intérêt à contribuer financièrement au développement du parc;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est un partenaire de la première heure du Parc Nature;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes souhaite que les citoyens de la municipalité conserve l'accès au Parc pour la tenue d'activités sociales et familiales;
- CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la population de Pointe-aux-Outardes que le Parc Nature poursuive ses activités et que le plan de relance soit un succès à long terme;
- CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes doit poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre du plan de développement afin de réaliser des aménagements et implanter de nouveaux services qui permettront d'améliorer sa performance financière.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité,

**QUE** la Municipalité s'engage à verser au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes une somme de 10 000 \$ par année pour 2013-2014 et 2014-2015, et ce, afin de contribuer aux efforts pour la mise en œuvre du plan de développement afin de réaliser des aménagements et implanter de nouveaux services qui permettront d'améliorer sa performance financière.



2012-12-332  
5809

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes  
**CONTRAT DE PUBLICITÉ – TÉLÉVISION RÉGIONALE DE LA  
PÉNINSULE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter le contrat de publicité, avec la Télévision Régionale de la Péninsule, de 52 pages et les vœux des Fêtes 2012, au coût de 141 \$, plus taxes.

2012-12-333  
5809

**BOÎTES POUR CANNETTES – AUTOFINANCEMENT POUR LA MAISON  
DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.**

**CONSIDÉRANT** la demande de la maison des jeunes le S.Q.U.A.T. de Pointe-aux-Outardes pour installer des boîtes afin d'amasser les cannettes au centre des loisirs, au bureau municipal et à la salle communautaire pour aider à son autofinancement;

**CONSIDÉRANT QUE** la maison des jeunes devra s'occuper de la gestion des boîtes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la maison des jeunes le S.Q.U.A.T. à installer des boîtes afin d'amasser les cannettes au centre des loisirs, au bureau municipal et à la salle communautaire afin d'aider à son autofinancement.

2012-12-334  
5809

**ENTENTE RELATIVE À L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR  
PRÉVENTIONNISTE POUR LA PÉNINSULE MANICOUAGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux dispositions de la Loi sur la Sécurité incendie, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la M.R.C. de Manicouagan, en liaison avec ses municipalités membres, a établi un schéma de couverture de risque fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des huit (8) municipalités membres de la M.R.C. de Manicouagan visées par le schéma de couverture de risques ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'organisation des services de sécurité incendie, il est prévu de procéder à l'embauche d'un directeur de sécurité incendie commun pour les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel ayant la formation nécessaire en prévention (référence : article 11 du plan de mise en œuvre).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente relative à l'embauche d'un directeur-préventionniste pour la péninsule Manicouagan avec les municipalités de Pointe-Lebel, Chute-aux-Outardes et Ragueneau.

2012-12-335  
5809

**FACTURES – SERVICE DES INCENDIES DE CHUTE-AUX-OUTARDES**

**CONSIDÉRANT QUE** la CAUREQ a reçu un appel le 29 décembre 2009 pour accident automobile sur la route 138 et a fait appel au service des incendies de



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

Chute-aux-Outardes alors que c'était sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT QUE** la CAUREQ a reçu un appel le 28 avril 2010 pour une alarme incendie, au 10 rue Tremblay et a fait appel au service des incendies de Chute-aux-Outardes alors que c'était sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, mais l'appel a été annulé avant que le service incendie se déplace;

**CONSIDÉRANT QUE** la CAUREQ a reçu un appel le 12 novembre 2010 pour accident automobile sur la route 138 et a fait appel au service des incendies de Chute-aux-Outardes alors que c'était sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire le règlement des deux factures pour les appels du 29 décembre 2009 et 12 novembre 2010 au montant total de 1 417,80 \$, car le service des incendies de Chute-aux-Outardes s'est rendu sur les lieux. Pour l'appel du 28 avril 2010, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande l'annulation de cette facture car le service des incendies de Chute-aux-Outardes ne s'est pas rendu sur les lieux pour l'intervention.

**2012-12-336  
5810**

**ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND – CLUB « LES SKIEURS  
DE LA SAVANE »**

**CONSIDÉRANT QU'** un comité de bénévoles, le club Les Skieurs de la Savane, désire s'occuper de l'entretien, l'amélioration et le prolongement de la piste de ski de fond;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remboursera l'essence de la motoneige qui fera l'entretien hivernal de la piste de ski de fond.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes rembourse l'essence de la motoneige qui fera l'entretien hivernal de la piste de ski de fond pour le club Les Skieurs de la Savane.

**2012-12-337  
5810**

**DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 5.3.5 du Règlement numéro 308-11 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, un membre du conseil doit déclarer tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu et qui n'est pas de nature purement privé, lorsque sa valeur excède 200 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour dépôt le registre des déclarations des élus de novembre 2011 à novembre 2012.

**2012-12-338  
5810**

**CALENDRIER 2013 – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** l'article 148 du Code municipal, la municipalité locale doit établir, par résolution, avant le 31 décembre 2012, le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2013.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2013 :



Lundi 21 janvier 2013 à 19 h 30  
Lundi 11 février 2013 à 19 h 30  
Lundi 11 mars 2013 à 19 h 30  
Lundi 8 avril 2013 à 19 h 30  
Lundi 13 mai 2013 à 19 h 30  
Lundi 10 juin 2013 à 19 h 30  
Mardi 2 juillet 2013 à 19 h 30  
Lundi 19 août 2013 à 19 h 30  
Lundi 9 septembre 2013 à 19 h 30  
Mercredi 2 octobre 2013 à 19 h 30  
Lundi 11 novembre 2013 à 19 h 30  
Lundi 9 décembre 2013 à 19 h 30

2012-12-339  
5811

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes, soit du 20 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclusivement.

**AFFAIRES NOUVELLES**

2012-12-340  
5811

**ACQUISITION D'UN TERRAIN – À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ**

- CONSIDÉRANT QU'** afin de se conformer au Règlement de contrôle intérimaire 2012-07 ainsi qu'au Règlement 314-12 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones de glissements de terrain et dans le but d'y construire une résidence, le propriétaire dont l'immeuble est constitué d'une partie du lot 6, du rang de la Rivière-aux-Outardes, dépose l'addenda no. 2.
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal prend connaissance de l'addenda no. 2 déposé le 15 novembre 2012;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est assurée de fournir toutes les données disponibles à l'ingénieur du propriétaire afin de s'assurer d'une bonne compréhension du risque de glissement de terrain pouvant affecter le terrain en question;
- CONSIDÉRANT QUE** tel que demandé par la résolution 2012-10-276, l'ingénieur s'est rendu sur le terrain le 25 octobre 2012 pour vérifier les deux (2) endroits où il y a des amorces de glissements de terrain;
- CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur du propriétaire a reçu du MTQ les résultats de trois (3) sondages aux piézocones et deux (2) forages, démontrant la présence d'argile marine sensible au remaniement;
- CONSIDÉRANT QU'** avec l'ensemble des données recueillies, dans l'addenda no. 2, l'ingénieur réitère sa conclusion de son rapport initial du 24 août 2012 et de l'addenda no. 1 du 24 septembre 2012;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser le propriétaire à lotir un terrain et à construire une résidence unifamiliale.



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal autorise le propriétaire à lotir un terrain et à construire une résidence unifamiliale avec salon de toilettage pour animaux en conformité réglementaire.

2012-12-341  
5812

**DÉNEIGEMENT – ANCIEN TRONÇON RUE LABRIE**

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'Entreprise Georges Lepage pour le déneigement d'une partie de l'ancien tronçon de la rue Labrie pour donner l'accès aux résidences du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** les Entreprises R. & G. St-Laurent Inc. ne peuvent réaliser le déneigement, parce que l'espace pour se virer avec la machinerie est limitée;

**CONSIDÉRANT QUE** les Entreprises R. & G. St-Laurent Inc. ont confirmé par écrit que la municipalité pouvait octroyer le déneigement d'une portion de l'ancienne rue Labrie à un autre entrepreneur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de l'Entreprise Georges Lepage pour le déneigement d'une portion de l'ancien tronçon de la rue Labrie qui donne accès aux résidences du secteur, pour un montant de 2 500 \$, plus taxes, pour la saison 2012-2013.

2012-12-342  
5812

**ACHAT DE PNEUS – CAMION MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les pneus du camion F250 sont usés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de 4 pneus d'hiver auprès d'Arsenault, pneus & alignement, au coût de 1 076,61 \$, pose et taxes incluses.

2012-12-343  
5812

**TRAVAUX DE SUPERVISION SUPPLÉMENTAIRES – RÉHABILITATION DU PUIS P-1A SECTEUR LES BUISSONS**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réhabilitation du puits P-1A secteur Les Buissons devront s'échelonner sur une période un peu plus longue que celle prévue ;

**CONSIDÉRANT** l'estimation budgétaire des frais supplémentaires pour la mobilisation et la démobilisation du technicien concernant la supervision des travaux de réhabilitation à l'acide des puits P-1A du secteur Les Buissons.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter les frais supplémentaire pour la mobilisation du technicien concernant la supervision des travaux de réhabilitation à l'acide des puits P-1A du secteur Les Buissons sur une période un peu plus longue que celle prévue, au coût de 2 000 \$, plus taxes.

Ces travaux feront partie de la programmation de travaux 2010-2013 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

2012-12-344  
5812

**ACHAT VITRE ET PORTE – TRACTEUR KUBOTA**

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Cam Track pour la fourniture d'une vitre et d'une porte pour le tracteur Kubota;



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil et  
résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de :

- Une vitre 418,00 \$
- Une porte 1 026,00 \$

Chez Cam Track, au coût de 1 444,00\$, plus taxes.

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à  
l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

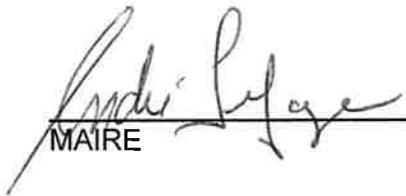
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite la population à poser des questions.

**FERMETURE DE LA SESSION**

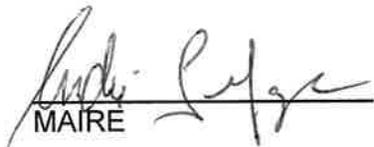
Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité,  
que la présente session soit et est levée; il est 20 h 23.

2012-12-345  
5813

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal.*

  
MAIRE

